

FICHE PRODUIT

TERMINUS MOTO

1. LA CIBLE

- Les assurés de 21 (sous condition) à 75 ans malussés, ayant une fréquence de sinistres élevée ou des antécédents d'aggravation comme une résiliation par un précédent assureur pour fréquence de sinistre ou non-paiement de prime.
- Les propriétaires de toutes catégories de moto/quad/tricycle homologuées > 50 cm³ (hors sportive)

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3	F4
Responsabilité Civile	✓	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓	✓
Incendie - Explosion - Tempête		✓		✓
Vol		✓		✓
Bris des glaces		✓		✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓	✓
Protection juridique cylindrée ≥ 600cm ³	✓	✓	✓	✓
Garantie casques jusqu'à 250 € et des gants jusqu'à 70 € <i>Casque et les gants de moins de 5 ans, endommagés suite à un accident de la circulation</i>	✓	✓	✓	✓
Garantie valeur à neuf 12 mois		✓	✓	✓

En cas de déclaration de plus de 2 sinistres vol dans les 36 mois, les formules 2 et 4 sont exclues.



GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE : informations juridiques + assistance judiciaire + prise en charge des frais de stage de récupération de points (*jusqu'à 260 €*) + financement du passage du nouveau permis suite à perte totale des points ou retrait (*dans la limite de 500 €*).
En option pour les cylindrées < 600 cm³.

OPTIONS	F1	F2	F3	F4
Assistance Niveau 1 : sans franchise kilométrique Niveau 2 : niveau 1 + véhicule de remplacement	✓	✓	✓	✓
Franchise fixe Dommages Tous Accidents/ Vol et Incendie de 400€ (Basique, Routière, Roadster, GTO, Custom et Trail de cylindrée > 400cm ³)		✓	✓	✓
Rachat de franchise Dommages Tous accidents cylindrées > 400cm³ (Hors quad - en cas de sinistre avec tiers identifié)			✓	✓
Garantie des accessoires vestimentaires et hors-série cylindrées > 50cm³ (bottes, combinaison, blouson, pantalon, gilet airbag, top-case, valises...) 2 000 € 4 000 € 6 000 €		✓	✓	✓
Protection juridique cylindrées < 600cm³	✓	✓	✓	✓
Garantie pertes financières (LOA ou LLD)		✓	✓	✓
Protection du conducteur (décès et incapacité permanente) Niveau 1 : 7 500 € et 50 000 € Niveau 2 : 15 000 € et 75 000 € Niveau 3 : 30 000 € et 200 000 €	✓	✓	✓	✓

3. LES FRANCHISES

Franchise bris des glaces	Néant
Incendie -Explosion - Tempête – vol Dommages Tous Accidents	Franchises variables égale à 15% des dommages ou du Vol avec un Minimum et un Maximum <i>Hors option réduction de franchise :</i> - o Jusqu'à 400cm³ : Franchise Min 200 € et franchise Maxi de 400 € - o Au-delà de 400cm³ : Franchise Min 400 € et franchise Max de 800 € <i>Franchise réduite de moitié en cas de tentative de vol du véhicule assuré.</i>
Protection du conducteur	Franchise relative de 15% de l'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique
DPRSA	Franchise relative 500 €
Protection Juridique	Franchise relative 230 €
Vol, incendie et dommages des accessoires hors-série du véhicule assuré	10% du montant du sinistre 50 € minimum
Franchise conducteur non dénommé (permis ≥ 3 ans)	750 €
Franchise Conducteur Novice (permis < 3 ans)	1 500 €
Catastrophes Naturelles	Franchise légale de 380 €

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

→ VEHICULE :

- o Tous types de 2 roues motos tricycle et quads de plus de 50 cm³ homologués et répertoriés dans le fichier des véhicules de catégorie différente de sportive, immatriculés en France.

→ DATE D'EFFET :

- o Au plus tôt, à J+1 de la saisie sur le www.sollyazarpro.com.
- o Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

→ PROTECTIONS VOL :

La garantie vol est subordonnée au gravage du véhicule et à l'installation d'un système antivol mécanique agréé SRA ou antivol électronique agréé SRA.

A défaut de l'un des justificatifs, application d'une franchise de 30%, à défaut de l'ensemble, franchise de 50%.

→ LES USAGES :

Déplacements privés / affaires :

Usage du véhicule: le véhicule est utilisé pour tous déplacements privés ou professionnels mais ne sert en aucun cas, même occasionnellement, à des transports à titre onéreux, soit de marchandises appartenant à des tiers soit de voyageurs ni à des coursiers ou livreurs.

→ SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

- Personne physique âgée de 23 à 75 ans (*21 ans si la seule aggravation est le non- paiement - Hors roadster sportif*).
- Personne morale pour autant que le conducteur principal soit le gérant. (KBIS obligatoire)
- CRM ≤ 1,50 (*Hors roadster et roadster sportif*).
- Aucun antécédent d'assurance sauf pour les roadsters et roadsters sportifs.
- Titulaire d'un permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule à assurer.
- Au cours des 36 derniers mois :
 - Il n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal pour alcoolémie et/ou de stupéfiants, refus de se soumettre à un dépistage, délit de fuite ou refus d'obtempérer.
 - Son permis n'a pas été suspendu ou annulé sur une durée de plus de 6 mois pour un autre motif qu'excès de vitesse.
 - Il n'a pas été résilié par son précédent assureur pour nullité de contrat pour un motif autre que non-paiement ou fausse déclaration.
 - Il a fait l'objet de maximum 3 sinistres dont au plus 1 corporel, 4 matériels non responsables, 1 matériel responsable pour les catégories QUAD, TRIAL, ENDURO, CROSS, CUSTOM, BASIQUE, TRAIL, ROUTIERE, GT, SIDE CAR et aucun matériel responsable pour les catégories SCOOTER, TRICYCLE, ROADSTERS, ROADSTERS SPORTIFS, SPORTIVES.
- Domicilié en France Métropolitaine

Contrat en conduite exclusive pour les cylindrées ≤125 cm³.

CADRE DE SOUSCRIPTION SPECIFIQUE AUX ROADSTERS ET ROADSTERS SPORTIFS :

Catégorie	CRM auto ou moto maximum	Antécédents assurance auto ou moto minimum	Ancienneté de permis minimum
Règle de base	1.50	Aucun	Aucun
Règle spécifique aux ROADSTERS	1.25	12 mois	Permis moto 24 mois
Règle spécifique aux ROADSTERS SPORTIFS	0.85 auto 1.25 moto	12 mois	Permis moto 24 mois

5. AVANTAGE ET TARIFS

→ CHEQUE FIDELITE :

Mise en place du programme Chèque Fidélité “Bonne Conduite” qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

→ REMUNERATION COURTIER :

 COMMISSIONNEMENT
Taux de commission variable jusqu'à 16% (fixe selon les options*)
Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :
Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 150 €
Frais de courtage annexes de 0 à 6 €/mois

* Commissionnement selon les options :

Individuelle Pilote Responsable	12%
Assistance	14%
Accessoires hors-série	Niveau 1 : 12% Niveau 2 : 13% Niveau 3 : 15%
Accessoires de sécurité	Niveau 1 : 12% Niveau 2 : 15%
Protection Juridique	20%

→ FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :

- Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
- Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1^{er}, 5 ou le 10 du mois.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site www.sollyazarpro.com avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels Terminus Moto disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com.
- D'avoir le choix entre plusieurs tarifs, garanties et franchises de notre gamme de produit sur un même formulaire.

→ **PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :**

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- Photocopie de la carte grise française du véhicule assuré.
- Procès-verbaux des infractions s'il y a lieu.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

→ **QUALITE DE LA GESTION :**

- Déclarations des sinistres directement en ligne sur www.sollyazarpro.com.
- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

servicecommercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

productioniard@sollyazar.com
sinistreiard@sollyazar.com